



# Les licenciements économiques

## PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 31/07/2013



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En juillet 2013, **1 203** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en augmentation de **16,5%** par rapport à juillet 2012. Les licenciés avec dispositif représentent **71,5%** de l'ensemble et affichent une hausse de **28,2%**.

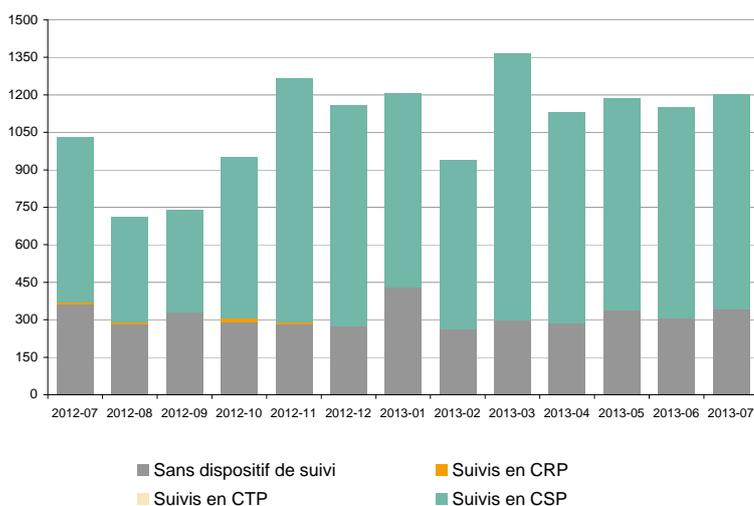
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. La valeur moyenne mensuelle repart à la hausse en juillet 2013 et reste à un niveau élevé (**1 180** licenciements).

En un an, **13 003** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **19,8%**).

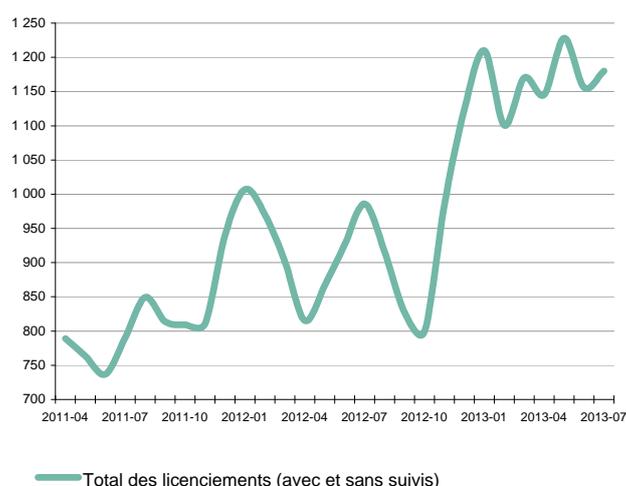
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

#### Les inscriptions suite à licenciement économique



#### Moyenne mobile sur 3 mois



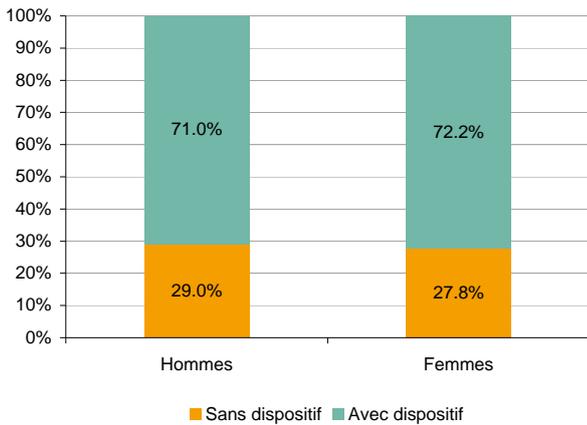
		Licenciés économiques		%		dont avec dispositif de suivi		%		dont CRP		dont CTP		dont CSP	
			dont sans dispositif de suivi												
Valeur mensuelle	juil-13	1 203	343	28.5%	860	71.5%	1						859		
	juil-12	1 033	362	35.0%	671	65.0%	6			2			663		
	Evolution	16.5%	-5.2%		28.2%		-83.3%						29.6%		
Cumul sur 3 mois	juil-13	3 540	987	27.9%	2 553	72.1%	1						2 552		
	juil-12	2 958	1 030	34.8%	1 928	65.2%	31			3			1 894		
	Evolution	19.7%	-4.2%		32.4%		-96.8%			-100.0%			34.7%		
Cumul sur 12 mois	juil-13	13 003	3 725	28.6%	9 278	71.4%	26			1			9 251		
	juil-12	10 851	4 372	40.3%	6 479	59.7%	872			139			5 468		
	Evolution	19.8%	-14.8%		43.2%		-97.0%			-99.3%			69.2%		

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

## Répartition par sexe



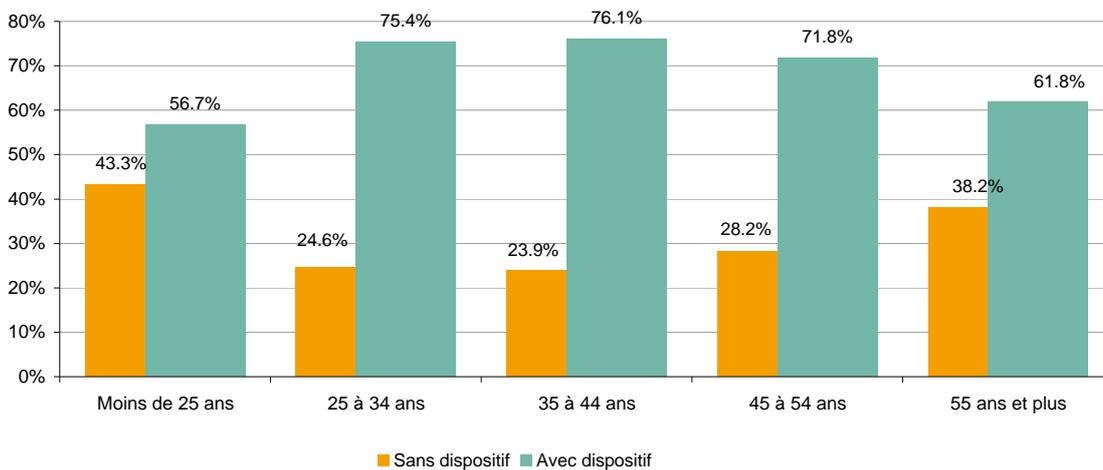
En juillet 2013, la proportion des hommes licenciés économiques avec un dispositif (**71%**) est moins importante que celle des femmes (**72,2%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **56,7%** à **76,1%**). La tranche d'âge de 35 à 44 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

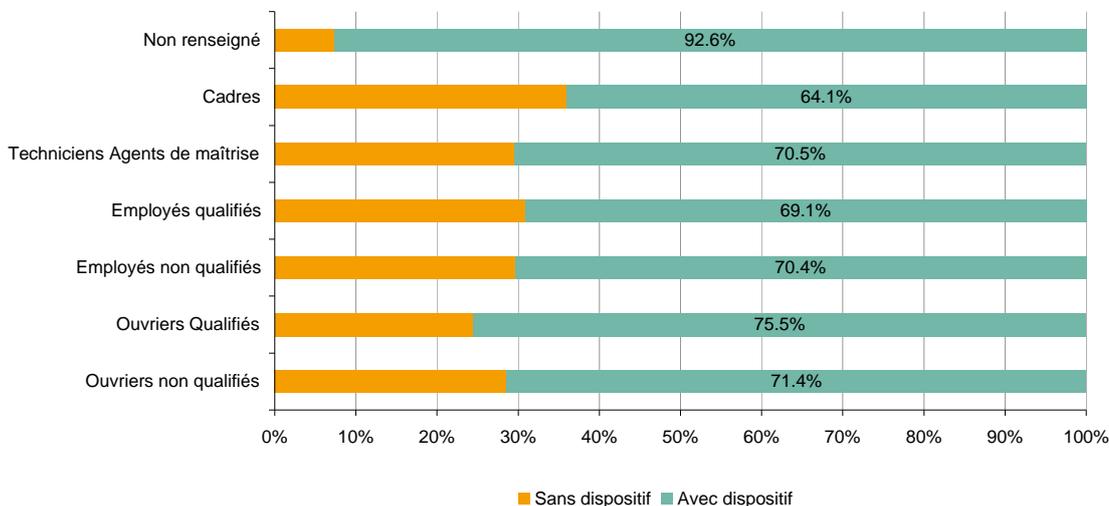
La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers qualifiés (**75,5%**). Viennent ensuite les ouvriers non qualifiés avec **71,4%**.

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**64,1%**).

## Répartition par tranche d'âge



## Répartition par qualification



## Répartition par secteur d'activité



## Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	40	7	33
M1203 Comptabilité	32	9	23
F1703 Maçonnerie	29	12	17
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	29	NC	NC
M1607 Secrétariat	27	7	20
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	26	7	19
M1608 Secrétariat comptable	26	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	25	NC	NC
N1103 Magasinage et préparation de commandes	25	9	16
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	23	7	16
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	22	6	16
D1106 Vente en alimentation	18	6	12
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	17	7	10
F1610 Pose et restauration de couvertures	16	NC	NC
K1303 Assistance auprès d'enfants	16	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En juillet 2013, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Vente en alimentation " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Installation d'équipements sanitaires et thermiques " et " Montage d'agencements " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat " et " Secrétariat comptable ".

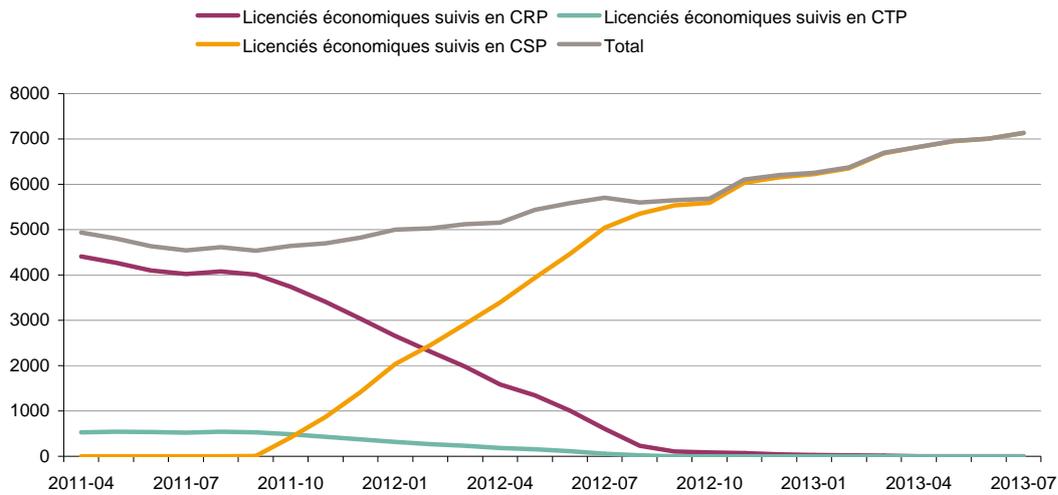
## Répartition par département

	Licenciés économiques juil-13	Evolution / juil-12	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	467	21.9%	144	30.8%	323	69.2%
49 Maine et Loire	269	3.9%	64	23.8%	205	76.2%
53 Mayenne	102	61.9%	14	13.7%	88	86.3%
72 Sarthe	188	15.3%	63	33.5%	125	66.5%
85 Vendée	177	7.3%	58	32.8%	119	67.2%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 203</b>	<b>16.5%</b>	<b>343</b>	<b>28.5%</b>	<b>860</b>	<b>71.5%</b>

Source Persee

## LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

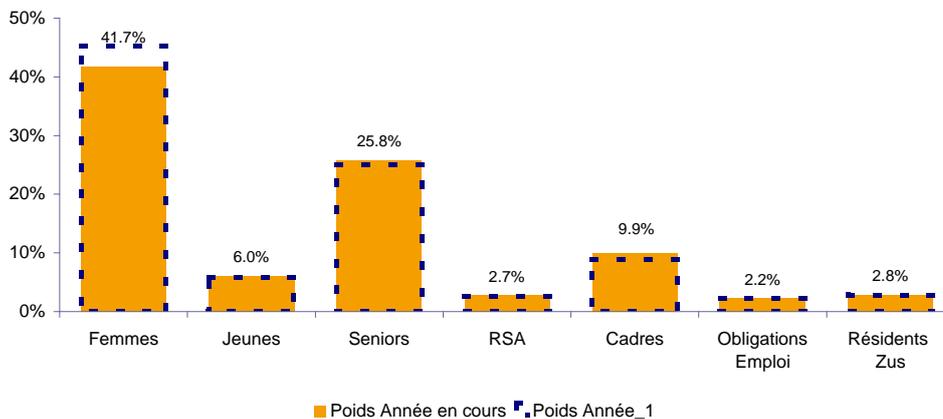
### Evolution des DEFM



	juil-11	juil-12		juil-13	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	4 544	5 704	25.5%	7 132	25.0%
dont CRP	4 024	603	-85.0%		-100.0%
dont CTP	520	58	-88.8%		-100.0%
dont CSP		5 043		7 132	41.4%

### Répartition par public

	juil-12		juil-13		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 584	45.3%	2 975	41.7%	15.1%
Moins de 25 ans	331	5.8%	429	6.0%	29.6%
50 ans et plus	1 432	25.1%	1 838	25.8%	28.4%
Revenus de Solidarité Active	148	2.6%	194	2.7%	31.1%
Cadres	509	8.9%	707	9.9%	38.9%
Obligations d'emploi	129	2.3%	158	2.2%	22.5%
Résidents Zone Urbaine Sensible	160	2.8%	200	2.8%	25.0%



Source Persee

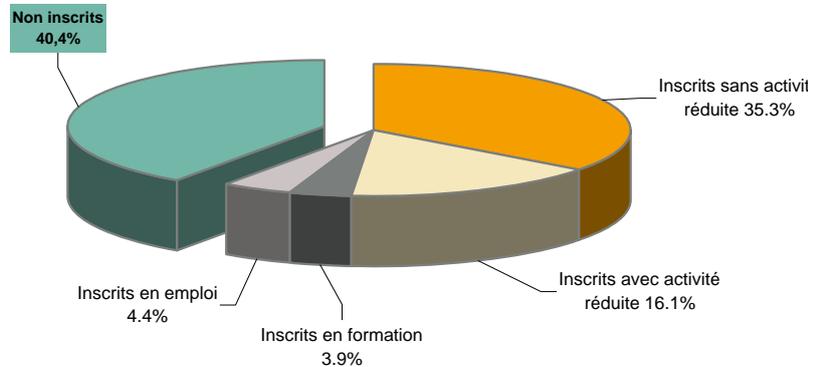
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En juillet 2013, **40,4%** des adhérents de la cohorte de juin 2012 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **43,8%** pour la population masculine et **56,8%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

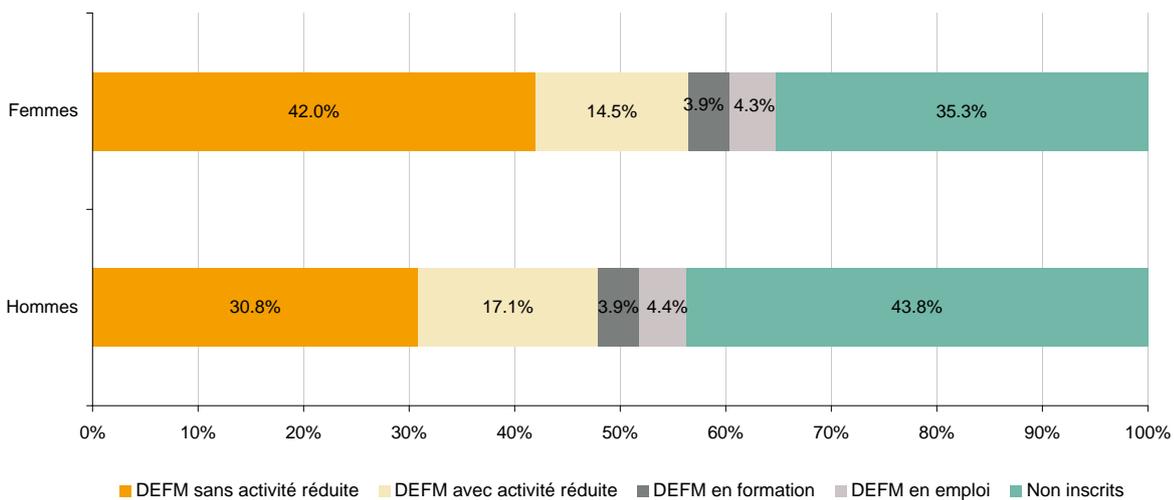
**35,3%** des adhérents de juin 2012 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **16,1%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **60,8%**.

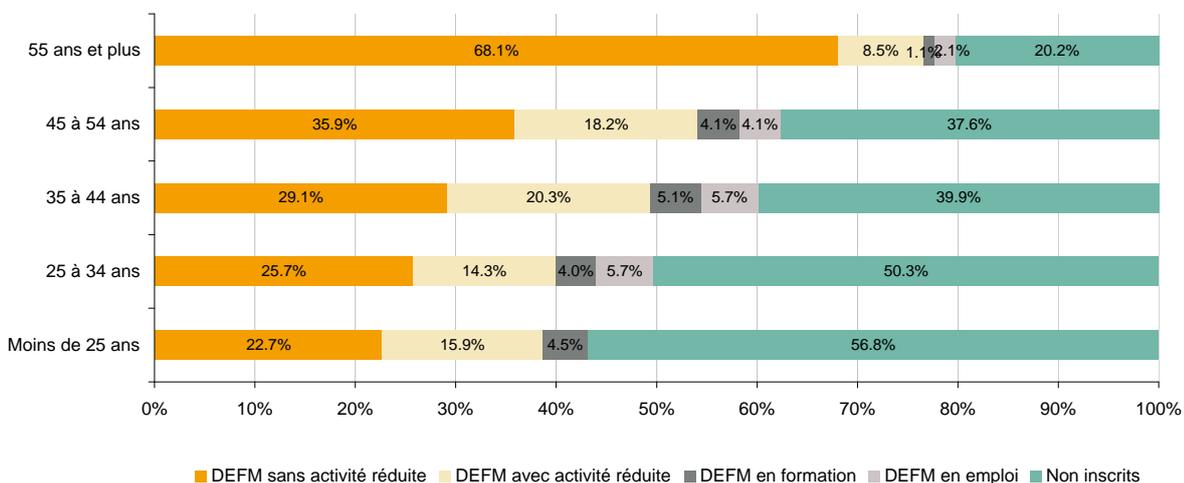
Suivi de la cohorte  
de juin 2012 - 641 adhérents



### Répartition par sexe

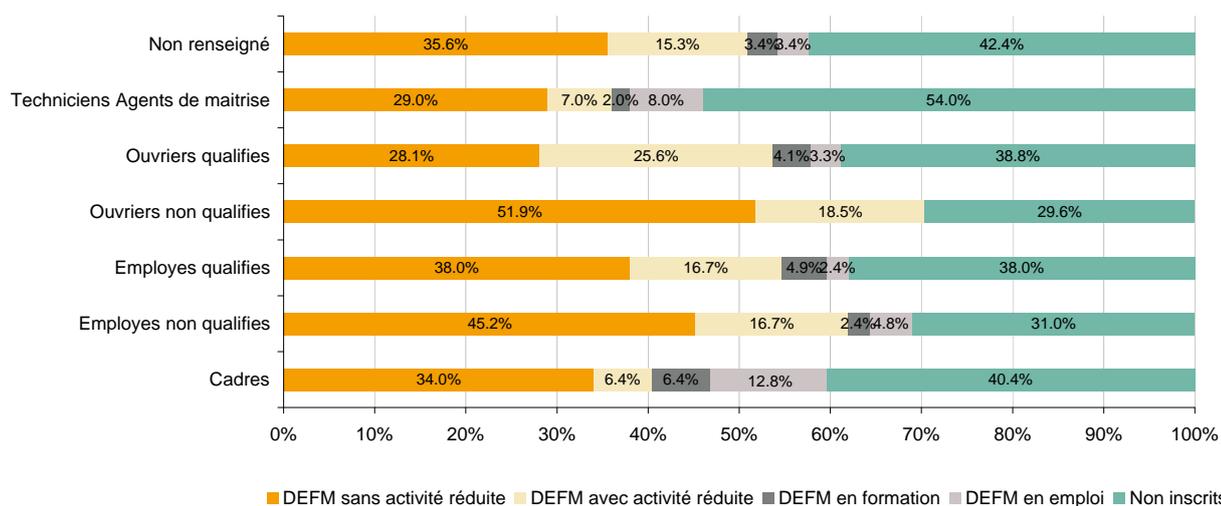


### Répartition par tranche d'âge



Source Persee

## Répartition par qualification



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : [statspdl@pole-emploi.fr](mailto:statspdl@pole-emploi.fr)

Directeur de publication :  
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAUD

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et  
Evaluation – Catherine MOULIN et  
Brigitte VIGOUROUX